

<p style="text-align: center;">Procès verbal de la réunion DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES du 25 Juillet 2009</p>

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq Juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le 16 Juillet 2009.

Nombre de membres en exercice : 30

Présents : 29

BAYAC

Annick CAROT
Laurent GUIMBERTEAU

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOSQUE
Michel MARCHAL
Bernard BESLIN
Pierre VALLERON
Gérard ROUSSELY

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Marylène BLANCHEZ
Françoise TARJAC

MOLIERES

Michel CARRIERE
Jean-Luc HAVARD

MONSAC

Claude CHASTENET
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Odile DELCEL
Michel RISSE

NAUSSANNES

Pierre BONAL
Alain ROUSSEL

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Viviane GRELLETY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE
Philippe BOUSQUET

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE
Thierry PIMOUGUET
Jacques CHASTANET

ORDRE DU JOUR

1. Proposition d'installation d'un médecin
2. Résiliation du bail du centre de tri
3. Appel des participations des communes
4. Révision du Règlement Intérieur du personnel
5. Recrutements, renouvellements et modifications de contrats de personnel
 - Transformation d'un contrat à durée déterminée (CDD) en contrat à durée indéterminée (CDI)
 - Remplacement de l'agent de surveillance à la garderie de SAINT-AVIT-SENIEUR
 - Remplacement d'un agent d'animation au service périscolaire de BEAUMONT-DU-PERIGORD
 - Remplacement d'un agent d'entretien pour l'école de NAUSSANNES
 - Recrutement d'un agent en CDD (besoin occasionnel) pour l'animation du Pôle d'Artisans d'Arts
 - Recrutement d'un agent administratif dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
 - Adaptation de la semaine de 4 jours au personnel périscolaire
6. Travaux en cours
7. Questions diverses

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 9H00 en procédant à l'appel des membres présents, puis soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 27 Juin 2009.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité et le président engage l'ordre du Jour .

Proposition d'installation d'un médecin

Le Dr Alain CHENET, médecin généraliste, installé dans la région parisienne, souhaite s'installer à BEAUMONT. Il est propriétaire d'une résidence secondaire à TREMOLAT et désire quitter la vie parisienne.

Il pense s'installer à Beaumont en Octobre car auparavant il souhaite vendre sa maison d'habitation.

Il aimerait que la Communauté l'aide à trouver un logement et prenne en charge 6 mois de loyer pour favoriser son installation.

Le conseil se déclare favorable.

Résiliation du bail du centre de tri

Concernant le centre de tri, la Communauté de Communes a un acte de location avec la Poste. Le bail avait été conclu en 29 Novembre 1999.

Suite au départ des Facteurs, la Poste souhaite rompre le Bail le 8 Octobre 2009 et a adressé sa lettre de résiliation. Le loyer est de 1 569.85 € par trimestre et sera payé jusqu'au 8 octobre. Les locaux vont donc être libérés pour le 9 Octobre.

La communauté de communes a différentes demandes concernant l'affectation de ce local mais le Maire de BEAUMONT propose qu'avant d'engager la collectivité qu'il soit fait un inventaire des locaux appartenant à la collectivité, des besoins,....

Appel des participations des communes

Dans le cadre du budget de la CCPB voté le 28 Mars 2009, il a été inscrit pour équilibrer l'ensemble des dépenses (dépenses propres au fonctionnement de la structure intercommunale mais aussi dépenses liées à la définition de l'intérêt communautaire) des prestations de services et des participations des communes.

Les participations des communes s'élèvent pour l'année 2009 à 420 000 € et sont nécessaires à l'équilibre du budget de la CCPB. Les participations permettent de répondre aux

difficultés organisationnelles et sociales suscitées par le transfert intégral des compétences et sont calculées, comme cela a été expliqué lors du vote du Budget, en fonction de la masse salariale appelée par les communes pour ce qui concerne la voirie, le secrétariat de mairie et les effectifs scolaires.

La trésorerie souhaite qu'une délibération soit prise en ce sens au niveau de la Communauté mais aussi des communes.

Le conseil accepte.

Révision du Règlement Intérieur du personnel

Le règlement intérieur des agents de la communauté de communes a pour objet de fixer les règles générales en matière d'emploi, de conditions de travail et d'hygiène et de sécurité au sein de la collectivité.

Ces règles se réfèrent aux textes réglementaires en vigueur.

La communauté de communes a adopté un règlement intérieur le 30 Juin 2007 qui est passé en commission technique paritaire –CTP- en Janvier 2008. Il y a eu des observations concernant l'hygiène et la sécurité.

La commission du Personnel s'est réunie afin de présenter un nouveau règlement en tenant compte de ces observations. Il a été apporté quelques légères modifications concernant les congés et les frais de déplacement afin de mieux correspondre à la pratique.

Le conseil accepte ce nouveau règlement qui va donc repasser en CTP. S'il est adopté, il sera diffusé à l'ensemble des agents.

En matière de personnel, les collectivités locales ont depuis la loi du 19 Février 2007 obligation d'élaborer un plan de formation annuel ou pluriannuel de leurs agents. La collectivité établit ce plan qui prévoit les projets d'actions correspondant aux objectifs à moyen terme. Le législateur a souhaité ce plan de formation afin de répondre

par l'adaptation des agents à l'accroissement des compétences des collectivités locales,

par l'accroissement des formations des agents

et aussi pour préparer le « Papy Boom » et anticiper les départs à la retraite.

Le DIF (droit individuel à la formation) s'inscrit dans ce plan.

Le président explique que la démarche commence à se formaliser au sein de notre collectivité.

Recrutements, renouvellements et modifications de contrats de personnel

- Transformation d'un contrat à durée déterminée (CDD) en contrat à durée indéterminée (CDI)

La réglementation (les alinéas 5 et 6 de l'art 3 de la loi 26/01/1984-agents contractuels) prévoit la transformation des CDD en CDI au-delà de 6 ans de contrat.

Un agent est concerné cette année (contrat du 24/08/2003), il s'agit de Mme BONNET qui travaille au périscolaire de BAYAC (14 h /semaine).

La commission du personnel puis le bureau de la communauté ont émis un avis favorable pour la transformation de son contrat car cette personne donne entière satisfaction dans son travail. Le conseil approuve.

- Adaptation de la semaine de 4 jours au personnel périscolaire

En application du décret du 15 Mai 2008, il faut modifier le nombre de jours hebdomadaire de classe 4 jours concernant l'activité périscolaire et la garderie de ST AVIT SENIEUR.

Cette disposition entraîne de légères répercussions sur la durée du temps de travail des personnels à rémunérer.

	Temps de travail effectif /semaine	Heures hebdo rémunérées actuellement	Nouveau temps de travail hebdo à rémunérer
Responsable site	18.50	15.40	14.51
Adjoint d'animation	18.00	15.00	14.13
Agent garderie	14.00	11.60	10.99

Le conseil décide sur proposition du Président d'appliquer au personnel du périscolaire la règle qui a prévalu pour les agents scolaires c'est-à-dire le maintien du salaire et la modification de l'emploi du temps.

- Recrutement d'un agent en CDD (besoin occasionnel) pour l'animation du Pôle d'Artisans d'Arts

Pour l'animation du pôle des métiers d'Arts, un agent Isabelle GUENET, a été recruté en contrat saisonnier pour 3 mois puis renouvelé 6 mois. Maintenant, il est proposé de lui octroyer un contrat pour besoin occasionnel de 3 mois renouvelable une fois en attendant qu'une autre structure (territoire plus vaste que le Beaumontois) prenne le relais. Le conseil accepte.

Un salon des Métiers & Arts se tiendra les 11,12 et 13 Septembre à La Calypso.

- **Recrutement d'un agent administratif dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Pour répondre à des besoins spécifiques en matière administrative ou de surveillance, il est envisagé de recruter Mme KOHUT Annie en contrat d'accompagnement à l'emploi CAE.

Cette personne a, à plusieurs reprises, travaillé à la Communauté de Communes et peut prétendre à une prise en charge à 95% du SMIC brut et à l'exonération des charges de sécurité sociale. Le coût de revient pour un temps complet est de 224.47 € mensuellement.

Le conseil approuve ce recrutement.

Le président informe le conseil :

- **Remplacement de l'agent de surveillance à la garderie de SAINT-AVIT-SENIEUR**

Un de nos agents, Mme LUCAS, a souhaité mettre fin à son emploi au périscolaire de SAINTE-SABINE (14 h /semaine). Mme COUDERC, agent de surveillance à la garderie de ST-AVIT-SENIEUR, a souhaité occuper ce poste (11h / semaine) et a libéré celui qu'elle occupait.

Suite à un appel à candidature, une seule personne s'est présentée, il s'agit de Marie-Laure SICARD.

- **Remplacement d'un agent d'animation au service périscolaire de BEAUMONT-DU-PERIGORD**

Mme BOUSCAILLOU a également souhaité ne pas renouveler son contrat au périscolaire de BEAUMONT (14 h /semaine). Mme LAPARRE Sandrine effectue la surveillance du centre de loisirs actuellement. Si elle donne satisfaction, le poste au périscolaire lui sera proposé.

- **Remplacement d'un agent d'entretien pour l'école de NAUSSANNES**

Mme BONNET ne souhaite pas continuer son activité de ménage à l'école de Naussannes à la rentrée. Un appel à candidature pour 4.19 heures de ménage par semaine est lancé (4.19 h en raison de l'annualisation du temps de travail soumis au rythme scolaire).

- **Maryse BALSE informe du départ à la retraite de Mr ROQUES Daniel à compter du 31 Juillet 2009.** Mr ROQUES occupait le poste de conduite à l'épaveuse tout le long l'année.

Le président explique que cet agent ne sera pas remplacé et qu'une nouvelle organisation du travail au sein de l'équipe de voirie se met en place qui semble donner satisfaction.

Les représentants des communes de MOLIERES et de SAINT-AVIT-SENIEUR font part du mécontentement de leurs administrés et plus particulièrement de ceux qui ont une activité touristique concernant la façon dont s'est déroulé cette année le fauchage.

Après débat, il est convenu que pour l'année prochaine, l'organisation du fauchage sera débattue en commission voirie pendant l'hiver afin qu'elle donne satisfaction à toutes les communes.

Travaux en cours

Travaux à l'école de SAINTE SABINE BORN

Les travaux se terminent et l'enveloppe budgétaire a été respectée. La réception sera prononcée le Mercredi 29 Juillet 2009.

Questions diverses

Le Maire de SAINTE-CROIX-DE-BT demande s'il est possible d'organiser pour les membres du conseil de la communauté une visite du complexe sportif. Le président répond que la visite peut être programmée à la suite de la prochaine réunion de communauté prévue en Septembre.

Ensuite, le maire de NAUSSANNES demande si le conseil général a fait connaître les attributions des circuits de ramassage scolaire suite à l'appel d'offres. Dès que les résultats seront connus, les secrétariats des communes concernées seront informés.

L'ordre du Jour et les questions étant épuisés, la séance est clôturée à 11 h.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 26 Septembre 2009 à 9 H 00 dans la salle du Conseil de la Mairie de Beaumont du Périgord.